

Pour recevoir personnellement UCV-info, s'abonner [ici](#).



ASSOCIATION

---

## **OUI à la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise**

L'accord du 30 mars 2023 sur la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) a été accepté à une large majorité (84,8%) par les communes membres de l'UCV, lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'association qui s'est tenue à Crissier le 27 juin dernier. Malgré les doutes exprimés par certaines communes, l'UCV est heureuse que cet accord ait trouvé un écho globalement positif auprès des communes.

Communiqué de presse du 27 juin 2023 :

L'accord du 30 mars 2023 sur la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) a été accepté à une large majorité (84,8%) par les communes membres de l'Union des Communes Vaudoises (UCV), lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'association qui s'est tenue à Crissier ce jour. Cette étape cruciale pour la NPIV est l'aboutissement de longs mois et années de négociations de la part de l'UCV, pour que ce nouveau système péréquatif soit plus juste et plus équitable pour les communes de ce canton.

NPIV : des évolutions positives pour les communes

C'est à la fois l'architecture mais aussi les paramètres de ce nouveau modèle péréquatif que les communes membres de l'UCV ont accepté ce jour. Il faut dire que l'accord validé est global et comprend plusieurs sujets d'importance primordiale pour les communes : nouvelle péréquation, financement de la participation à la cohésion sociale (PCS), facture policière ou encore rééquilibrage financier.

Cette nouvelle péréquation contient ainsi l'accélération globale et dynamique du rééquilibrage financier Canton-Communes en faveur des dernières citées. En effet, pour que le nouveau système soit supportable pour toutes les communes au moment du basculement, mais aussi dans la durée, un effort financier important au niveau du budget cantonal est nécessaire (CHF 160 millions en 2025 et diminution à 17% dès 2026 de la participation des communes à l'augmentation de la PCS).

L'accord ratifié ce jour permet ainsi de continuer à réduire les disparités de capacité financière entre les communes grâce à une péréquation des ressources transparente avec un taux de solidarité de 80%. De nouveaux critères objectifs ont été définis concernant le calcul et la compensation de charges particulières des communes (péréquation des besoins structurels). La méthode de répartition des factures dites cantonales est aussi revue, puisque lesdites factures seront fonction de la population, et non plus de la capacité fiscale relative des communes.

La répartition entre communes de la facture policière est par ailleurs revue. Si son montant ne change pas, elle sera dorénavant financée à raison de 35% par l'ensemble des communes et de 65% par les communes qui délèguent leurs missions générales de police à la Police cantonale.

L'approbation de cet accord par les communes membres de l'UCV représente une véritable réussite pour l'UCV qui a, à chaque instant, à cœur de défendre les intérêts de ses 278 communes membres mais aussi de toutes celles du Canton. Elle est ainsi l'aboutissement d'un travail de négociation de longue

haleine engagé depuis de longues années par l'association ainsi que l'aboutissement des échanges qui ont eu lieu ces derniers mois avec le Conseil d'Etat et l'Association de Communes Vaudoises (AdCV).

NPIV : un signal fort des communes vaudoises et prochaines étapes

La validation de l'accord par les communes vaudoises est un signal fort envoyé pour les prochaines étapes de mise en œuvre du nouveau système péréquatif. A l'issue de la phase de consultation de l'avant-projet de loi sur la NPIV, qui court jusqu'au 15 juillet 2023, le projet de loi sera transmis au Grand Conseil cet automne. Une votation populaire n'est ensuite pas exclue dans la première moitié de l'année 2024. L'entrée en vigueur de cette NPIV est dès lors prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Convention cybersécurité

Cette assemblée générale extraordinaire était aussi l'occasion pour les communes membres de l'UCV d'exprimer leur soutien à la signature d'une convention Canton-Communes en matière de cybersécurité, laquelle entrerait en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les communes membres de l'UCV ont donné leur aval à cette signature à 96,3%.

---

## **Encaissement centralisé de la taxe communale de séjour**

Retrouvez sur notre site web les informations utiles aux communes souhaitant adhérer à l'accord signé entre l'UCV et Airbnb afin de faciliter l'encaissement des taxes de séjour provenant des nuitées effectuées dans les communes vaudoises.

Informations du site web de l'UCV :

Les communes souhaitant adhérer à l'accord signé entre l'UCV et Airbnb afin de faciliter l'encaissement des taxes de séjour provenant des nuitées effectuées dans les communes vaudoises doivent :

- Faire part de leur intérêt à l'UCV (email à [ucv@ucv.ch](mailto:ucv@ucv.ch)) ;
- Elaborer ou modifier\* leur règlement sur la taxe de séjour (voir le nouveau règlement-type proposé par le Canton, disponible sur [vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/administration-generale/reglements-communaux/reglements-type](https://vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/administration-generale/reglements-communaux/reglements-type)) ;
- Le soumettre à la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) afin d'obtenir son préavis (rappel de la procédure globale sur [publication.vd.ch/publications/dgaic/aide-memoire/administration-communale/reglements-communaux](https://publication.vd.ch/publications/dgaic/aide-memoire/administration-communale/reglements-communaux)). Il s'agit là d'une recommandation de l'UCV.
- Présenter un préavis au Conseil communal / Conseil général pour l'adoption du règlement ;
- Obtenir l'approbation du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS), via la DGAIC ;
- Conclure avec l'UCV un Mandat de représentation ainsi qu'un Adhesion Agreement pour rejoindre contractuellement l'accord (contacter l'UCV par email pour cela : [ucv@ucv.ch](mailto:ucv@ucv.ch)).

\*Pour les communes qui auraient déjà un règlement sur la taxe de séjour en vigueur et qui ne souhaiteraient pas le remanier totalement, l'UCV propose sur ce lien ([ucv.ch/fileadmin/documents/pdf/Th%C3%A8mes/03-Economie-et-finances/Taxes-sejour/Taxe-de-sejour\\_Les-Clees\\_R\\_VF.docx](https://ucv.ch/fileadmin/documents/pdf/Th%C3%A8mes/03-Economie-et-finances/Taxes-sejour/Taxe-de-sejour_Les-Clees_R_VF.docx)) un exemple de règlement (celui de la commune des Clées), auquel l'UCV

a ajouté les clauses nécessaires à la perception automatique de la taxe par un intermédiaire. Cet exemple aidera les communes dans leur travail de modification du règlement. Le règlement-type est également à consulter car il contient d'autres éléments nouveaux qui peuvent être utiles aux communes, notamment les articles sur l'obligation d'annonce ou de renseigner.

Les éléments de l'accord avec Airbnb à prendre aussi en considération pour l'élaboration et/ou la modification du règlement sur la taxe séjour sont les suivants :

- Le prix par personne et par nuitée convenu avec Airbnb et qui doit être indiqué dans le règlement est de CHF 3.- (art. 8 al. 3 du règlement-type).
- La perception automatique sur la plateforme Airbnb est effectuée dès l'âge de 2 ans. Si le règlement communal prévoit une exonération pour les mineurs (moins de 12 ou 16 ans), la commune devra pouvoir rembourser les personnes taxées qui demanderaient ce remboursement.

Pour ce qui est du délai, l'UCV rappelle qu'un deuxième groupe de communes sera présenté à Airbnb à l'automne 2024 afin de rejoindre l'accord. Les communes sont ainsi invitées à faire adopter leur règlement communal d'ici à juin 2024.

Le service de conseils de l'UCV reste à disposition si nécessaire ([conseils@ucv.ch](mailto:conseils@ucv.ch)).

---

## Photos des assemblées générales

Visionnez et téléchargez les photos de la Journée des communes vaudoises du 10 juin 2023 et de l'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2023.

Photos Journée des communes vaudoises : [flic.kr/s/aHBqjAHcP3](https://flic.kr/s/aHBqjAHcP3)

Photos assemblée générale extraordinaire : [flic.kr/s/aHBqjAKqD2](https://flic.kr/s/aHBqjAKqD2)

## ACTUALITES

---

### Convention cybersécurité Canton-Communes

Mardi dernier, 4 juillet 2023, a été marqué par la signature de la convention cybersécurité Canton-Communes. Pour les communes et associations intercommunales vaudoises, cette convention leur permettra de pouvoir répondre aux cyberattaques de manière adéquate grâce à l'appui d'experts du domaine.

Communiqué de presse du 28 juin 2023 :

Le Canton et les communes unissent leurs forces pour lutter contre les cyberattaques

Conscients qu'une collaboration renforcée est devenue indispensable pour faire face à l'évolution des cybermenaces, le Canton et les communes vaudoises vont signer une convention qui permettra de créer une force d'intervention cantonale. Celle-ci se mettra au service des communes et des associations intercommunales dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les aider à mieux prévenir, résister et répondre aux

cyberattaques sous la houlette d'experts en cybersécurité du Centre opérationnel de sécurité de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information.

Après plusieurs attaques informatiques depuis 2021, la recherche de nouvelles coopérations entre l'État et les deux associations faitières des communes – l'UCV et l'AdCV – s'est imposée logiquement pour prévenir et contrer plus efficacement la cybercriminalité. Un premier pas concret sera franchi prochainement avec la signature d'une Convention Cybersécurité Canton-Communes.

Cette convention se base sur les propositions d'un groupe de travail Canton-Communes et prône la volonté de s'appuyer sur les forces en présence. L'équipe d'intervention sera ainsi composée d'experts en cybersécurité du Centre opérationnel de sécurité (SOC) de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI), à laquelle pourront se joindre, selon les situations de crise, des experts de la cybercriminalité de la Police cantonale vaudoise (PolCant) ainsi que des spécialistes de la gestion de crise de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC). Elle s'appuiera également sur une coopération avec des prestataires privés locaux en vue de renforcer la réponse technique d'urgence en cas de cyberattaque sur une entité communale.

Pour les communes et associations intercommunales vaudoises, cette convention leur permettra de pouvoir répondre aux cyberattaques de manière adéquate grâce à l'appui d'experts du domaine et de bénéficier de la disponibilité étendue des prestataires privés locaux. Tout au long de l'année, en dehors des situations de crise, l'engagement de ces mêmes experts pour accompagner, conseiller et fournir des informations utilisables aux communes permettra de faire progresser les institutions communales en matière de cybersécurité.

Le démarrage opérationnel de cette force d'intervention est fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et celle-ci sera financée, en contrepartie des prestations qui incombent à l'État de Vaud, par les communes selon les répartitions convenues avec l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et l'Association de Communes Vaudoises (AdCV).

Plus d'informations : [ucv.ch/cybersecurite](https://ucv.ch/cybersecurite)



EN DIRECT DU GRAND CONSEIL

---

### **Baisse d'impôts**

Le Conseil d'Etat transmet au Grand Conseil trois projets d'EMPL (exposé des motifs et projet de loi) pour des adaptations de la fiscalité des personnes physiques et morales. S'agissant des personnes physiques, le projet de loi vise à réduire l'impôt cantonal. La proposition faite a l'avantage de ne pas impacter les communes. Le Conseil d'Etat respecte ainsi les engagements qu'il a pris vis à vis de l'UCV à ce sujet.

Plus d'informations : [vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/le-conseil-detat-pose-les-premiers-jalons-de-la-legislature-1688369887](https://vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/le-conseil-detat-pose-les-premiers-jalons-de-la-legislature-1688369887)



## FORMATIONS

---

### Prochaines formations

- *Gestion des domaines autofinancés – 31 août à Jongny*
- *Compte de fonctionnement – 15 juin à Jongny*
- *Programme énergétique et climatique dans les communes – 12 octobre à Jongny*

Voir le programme de toutes les formations sur [ucv.ch/formations](https://ucv.ch/formations).

---